

L'universalisme est-il une réponse?

Entre un universalisme abstrait qui nie la réalité, laisse prospérer le racisme, et une revendication d'intérêts purement communautaires qui ignore l'unique humanité, il y a place pour une autre dimension du combat contre le racisme.

Michel TUBIANA, président d'honneur de la LDH

Vieille question que de savoir quelle réponse à apporter au racisme. Le mot lui-même fait déjà débat. Parce que cette problématique s'est nouée à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e autour d'une humanité divisée en «races», le terme est passé dans le langage courant alors que si les thèses racialistes n'ont pas disparu dans la justification du racisme⁽¹⁾, les thèses différentialistes dominent dans la justification contemporaine de celui-ci, du moins en Europe. Il est vrai que la science s'est chargée de déconstruire toute légitimité à une division de l'humanité en «races». L'ambiguïté de la terminologie subsiste malgré tout et, par contrecoup, l'antiracisme supporte la même difficulté.

Au-delà de cette ambiguïté, l'usage du mot et de son contraire renvoie donc à un premier débat sur les fondements mêmes du racisme.

Les trois religions monothéistes postulent toutes les trois que le même Dieu a conçu une seule humanité. La controverse de Valladolid (1550) ne porte qu'indirectement sur l'humanité des peuples d'Amérique mais elle met en évidence deux visions contradictoires de celle-ci, celle de Sepúlveda triomphant avec la

*S'en tenir
au droit de
chacun de faire
communauté
peut entraîner un
enfermement qui
détruit la notion
même de valeurs
communes
à tous, assigne
les individus
à des cases et
subordonne leurs
droits à ceux de
la communauté,
tout en
admettant que
ceux-ci puissent
varier.*

colonisation d'une grande partie du monde par l'Europe.

Les monothéismes n'ont pour autant pas empêché que naisse cette conception d'une humanité divisée en races, d'où il se déduit nécessairement une hiérarchie entre elles.

Le postulat d'une seule humanité

Après que l'exacerbation de ces thèses a conduit à justifier la destruction des Hereros, des Arméniens des Juifs d'Europe, celle des Tziganes et/ou l'existence d'une sous-humanité, celles-ci reculent au profit d'une conception différentialiste postulant l'impossibilité d'un métissage des cultures et la nécessité d'un développement séparé.

Mais dans l'hypothèse d'une division en races de l'humanité, ce recours à la différence des cultures, essentialisée comme un absolu, amène inévitablement à la même hiérarchie des sociétés et des cultures (à défaut des races...), devenant ainsi, dans l'Histoire, une justification du colonialisme et, aujourd'hui, celle de l'antagonisme des civilisations.

Pour les victimes du racisme, ces différences d'approche peuvent sembler inutiles, tant elles en subissent les mêmes conséquences. Au regard de la



manière de répondre au racisme, il n'en est pas de même. Une fois déconstruites à l'aide d'évidences scientifiques les thèses racialistes, la réfutation des thèses différentialistes pose de plain-pied la nature de cette réfutation: celle-ci oppose-t-elle l'unicité de l'humanité comme seule réponse? Ou oppose-t-elle, s'appuyant sur la même unique humanité, le droit de chaque communauté à exister (quelle que soit la nature de cette communauté), pour justifier le refus du racisme?

Bien sûr, ce qui saute aux yeux, c'est, en premier lieu, le recours à ce postulat d'une seule humanité. La proclamation que «*Les hommes naissent et demeurent libres égaux en droit*», en 1789 (à laquelle la Déclaration universelle des droits de l'Homme ajoutera la notion plus subjective de «*dignité*») implique, avant même les attributs que sont la liberté et l'égalité, le postulat d'un ensemble humain qui existe

(1) Le génocide des Tutsis au Rwanda relève bien d'une démarche racialiste.



© JEF RABILLON

comme tel du seul fait de la naissance de ses membres qui bénéficient ainsi des mêmes droits. Ce point est donc commun aux deux démarches et contredit de plein fouet toutes les tentatives de scinder l'humanité en espèces et sous-espèces...

Cette affirmation n'interdit pas, en revanche, de décréter que telle valeur prime sur une autre, que telle culture est meilleure qu'une autre, etc., et donc, in fine, qu'il convient d'écartier un groupe humain soit parce que ses valeurs sont décriées, soit simplement parce qu'il n'emprunte pas ou n'a pas emprunté les mêmes chemins que la culture dominante. A l'inverse, s'en tenir à l'affirmation de l'unicité de l'humanité conduit à gommer la diversité qui prédomine naturellement, en sachant que ce gommage bénéficie toujours à ceux et celles qui sont en position de force. De plus, ceci tend à confondre toutes les formes du racisme en une seule, donc à ignorer les spécificités de chacune, et à

donner l'impression aux victimes qu'elles ne sont pas reconnues. Et pour aller jusqu'au bout des contradictions, s'en tenir au droit de chacun de faire communauté peut entraîner un enfermement qui détruit la notion même de valeurs communes à tous, assigne les individus à des cases et subordonne leurs droits à ceux de la communauté, tout en admettant que ceux-ci puissent varier.

De la pertinence du discours universaliste

La situation que nous connaissons en France illustre bien cet écartement entre un universalisme de principe et la réalité qui existe.

C'est au nom d'un antiracisme de principe, universel et sans doute culpabilisé que la France adopte la loi de 1972 contre le racisme. Ce qui est alors encore présent dans tous les esprits, c'est la guerre de 39-45 et la déportation des Juifs, dont on se remet à parler grâce à un écrivain américain.

« Racisme ».
Le terme est passé dans le langage courant alors que si les théories racialistes n'ont pas disparu dans la justification du racisme, les théories différentielistes dominent dans la période contemporaine, du moins en Europe.

Robert Paxton publie, en effet, en 1972, *La France de Vichy*, traduit en français l'année suivante. Il complétera son analyse par la publication de *Vichy et les Juifs*, en 1981. Les deux ouvrages mettent à jour la réalité de la collaboration mais surtout ils forcent la France à faire un effort de mémoire, loin de toute mythologie résistante. Ce travail, commencé avec le premier ouvrage de R. Paxton, se poursuivra, avec nombre d'embûches, jusqu'en 1997 et encore aujourd'hui.

En revanche, il n'en sera pas de même en ce qui concerne le passé colonial de la France. Ce passé, notamment la guerre d'Algérie, est nié jusqu'à aujourd'hui. C'est encore en 2005 que quelques députés arrivent à faire inscrire dans la loi que « *les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit* » ; réécriture de l'Histoire au point d'accorder, dans la même loi, une réparation pécuniaire forfaitaire, y compris aux membres de l'OAS !

Et ce sont les descendants de cette période coloniale qui supportent, aujourd'hui encore, le même regard qui prévalait durant la période coloniale.

Le but de ces lignes n'est pas de dresser le tableau de ce refus d'une citoyenneté réelle que vivent en France quelques millions de personnes, pris dans les filets de ce passé colonial, victimes d'un racisme patent, parfois institutionnel, parce que musulmans ou noirs. Il est plutôt de s'interroger sur la pertinence d'une parole publique qui prétend condamner ces manifestations de racisme au nom de l'égalité républicaine tout en niant les causes et les conséquences spécifiques de ce racisme-là, qui a, justement, pour résultat de contredire l'égalité républicaine.

Le discours purement universeliste contre le racisme est alors perçu non seulement comme inefficace mais, ce qui est pire, comme une manière de nier la réalité du racisme.

La revendication d'intérêts communautaires

Mais jusqu'où pousser cette critique d'une démarche si universelle qu'elle en vient à ignorer ou à dénier la réalité ?

L'impuissance politique à combattre cette réalité, comme, il faut bien l'admettre, l'impuissance des associations antiracistes à agir⁽²⁾, ont eu pour conséquence d'amener certains à considérer que la vraie nature du combat n'était plus un combat en faveur d'une humanité diverse et aux droits partagés et communs, mais à la prééminence de l'intérêt de tel ou tel groupe victime du racisme. Ainsi voit-on naître, en dehors de toute perception sociale, une revendication qui

(2) Bien sûr les associations antiracistes agissent, mais leurs actions ne permettent pas aux victimes de s'y reconnaître.

(3) Cette citation provient de l'un des discours prononcés en novembre 2014 au Forum mondial des droits de l'Homme de Marrakech. Elle résume, au mieux possible me semble-t-il, l'enjeu de ce débat.

n'est plus celle du *droit* à ne pas être victime du racisme mais à être traité avec *dignité*; notion éminemment subjective qui ne permet plus de définir une communauté de droits et d'intérêts mais l'attribution de droits variables selon les uns ou les autres. On voit bien alors que se dessine un objectif au mieux de coexistence, au pire de conflit autour d'une prise de pouvoir mais qui, en tout état de cause, ne permet plus de faire société.

Un universel qui protège la diversité

Entre ces deux écueils, celui d'un universalisme de principe et celui du combat pour des intérêts communautaires, une autre universalité est possible, à penser et à faire vivre. Ce débat ne concerne pas seulement le racisme. Il embrasse bien d'autres aspects et notamment l'articulation entre les droits de l'Homme et la diversité des sociétés humaines. Dans toutes

les hypothèses, et en abandonnant toute prétention à vouloir imposer une vérité révélée et pas plus la voie pour l'atteindre, il nous faut refonder un universel qui porte l'humanité tout entière et non une partie d'entre elle.

« *L'universalité des droits de l'Homme ne saurait être sujette à des remises en cause. Pour autant, loin d'être l'expression et d'une pensée et d'un modèle unique, l'universalité doit être, dans sa quintessence, la résultante d'une dynamique d'adhésion progressive, par étapes, moyennant une appropriation individuelle et collective, où les traditions nationales et culturelles trouvent naturellement leur place, ni contre ni à côté, mais autour d'un socle de valeurs indérogeables. L'universel ainsi enrichi gagne en légitimité lorsqu'il représente et protège la diversité de l'humanité, et quand tous les peuples et toutes les cultures le façonnent et se l'approprient.* »⁽³⁾ ●

Le pari des antiracistes : travailler ensemble sans nier les divergences



Débattre sans tabou ni langue de bois : tel était le pari engagé par l'université d'automne en invitant plusieurs dirigeants d'associations antiracistes à débattre ; certes, de leur engagement convergeant, mais surtout de ce qui

les sépare, le divise et, quelque part, contribue à rendre plus difficilement visible l'antiracisme en France. L'animation, confiée au journaliste et essayiste Claude Askolovitch, a tenu ses promesses, brutalisant les canons

du débat policé. Avec le grand avantage de rendre immédiatement sensible ce qui fait clivage, ce qui peut être dépassé, bref, les conditions d'un meilleur « travailler ensemble », prenant ici en compte les priorités des uns et des autres, permettant là de dépasser les postures idéologiques paralyssantes... Cette rencontre, visible sur la chaîne YouTube LDH, réunissait Alain Jakubowicz (président de la Licra), Pierre Mairat (membre du bureau exécutif du Mrap), Dominique Sopo (président de SOS Racisme), Sacha Reingewirtz (président de l'UEJF), Samy Debah (président du CCIF), Pierre Tartakowsky (président d'honneur de la LDH). Louis-Georges Tin (président du Cran), appelé à l'étranger au dernier moment, s'était excusé.

P. Tartakowsky